

Département de  
Loire-Atlantique  
Arrondissement de  
Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Ville de PORNICHET**

L'an deux mille dix-huit,  
Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS, HUCHET.

*Date de convocation*

21 juin 2018

A l'exception de :  
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur DONNE.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.  
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

*Date du  
Conseil Municipal*

**27 JUIN 2018**

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DAGUIZE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

*Nombre de  
conseillers*

En exercice 33

**9/ MASTERS DE VOLLEY-BALL DE PLAGES 2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION PORNICHÉTINE POUR LA PROMOTION DU VOLLEY-BALL (APPVB) ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents----27

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

Votants -----33

EXPOSE :

L'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball organise la 32<sup>ème</sup> édition des Masters de Volley-Ball qui se dérouleront du 30 juillet au 5 août 2018.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Par délibération n°17.12.10 en date du 20 décembre 2017, la Ville a alloué une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball. Pour cet événement, la Ville prend également en charge l'installation de tentes « Ville », l'installation et le contrôle d'une tribune de 600 places assises, le gardiennage du village ainsi que la fourniture de différents matériels et branchements électriques.

Publié le :

Certifié exact,  
Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball et la Ville de Pornichet.

1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,  
⇒Vu la délibération n°17.12.10 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2017,  
⇒Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,  
⇒Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 20 juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB) et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,



*[Signature]*  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*